

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/04/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01113P0080

### 1. Intitulé du projet

ZAC Petit-Pré Sablières à Créteil  
Aménagement et restructuration du quartier Petit-Pré Sablières dans le cadre d'un programme ANRU  
Constructions de bâtiments

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom  Anne

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°36	La surface totale de planchers qui sera réalisée en plusieurs phases sera de 30 000 m <sup>2</sup> , soit une valeur comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> (procédure du cas par cas).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le projet s'inscrit dans l'aménagement d'une Zone d'Aménagement concertée en régie de 4,9 hectares sur la commune de Créteil réalisée par Valophis Habitat et porte sur les phases de construction des différents bâtiments devant faire l'objet d'un permis de construire.  
Cette ZAC est située dans l'emprise du secteur plan-masse n°10 du PLU, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2004 puis révisé et modifié à plusieurs reprises, en particulier pour être mis en correspondance avec la ZAC (Conseil municipal du 26 mars 2012).

## 4.2 Objectifs du projet

Valophis Habitat, le pétitionnaire, a souhaité engager un programme de travaux de requalification complète du quartier Petit-Pré - Sablières à Créteil, dans le cadre d'un programme ANRU. Les objectifs du projet sont les suivants:

- Reprise de l'ensemble des voies et espaces publics, amélioration des liaisons avec les quartiers environnants;
- Connexion au chauffage urbain de la ville de Créteil;
- Démolition de l'ensemble des bâtiments existants sur site (hormis l'église adventiste) et reconstruction sur site de 366 logements (locatifs sociaux, accession libre et AFL) créant une véritable mixité sociale sur le quartier;
- Démantèlement de la bretelle d'accès à la RD1 et aménagement de cette parcelle;
- Réalisation de 9200 m<sup>2</sup> de Surface plancher de bureaux et d'une Résidence universitaire de 150 chambres environ;
- Réalisation d'une PMI;

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de constructions suivants auront lieu:

- 1ère tranche: Îlots A3, B1 et D1, soit 121 logements locatifs sociaux: Janvier 2014 à Fin 2015;
- 2ème tranche: Îlot A1-A2 soit 9200 m<sup>2</sup> de SP de bureaux + 150 chambres résidence universitaire: Avril 2014 à décembre 2015;
- 3ème tranche: Îlot B2, soit 23 logements en accession: Mars 2015 à octobre 2016;
- 4ème tranche: Îlot C2, soit 61 logements en accession: Septembre 2016 à août 2018;
- 5ème tranche: Îlot D2, soit 40 logements en accession: Décembre 2016 à août 2018;
- 6ème tranche: Îlot E1-E2, soit 89 logements en accession: Février 2015 à octobre 2016

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des bâtiments existants sur le site sera démoli, à l'exception de l'église adventiste, qui fera l'objet d'une réhabilitation. Les Réseaux, ainsi que les voiries seront totalement repris afin de favoriser la construction de nouveaux logements, qui permettront une mixité sociale, absente actuellement sur le secteur.

La programmation suivante est envisagée:

- 121 logements locatifs sociaux (îlots A3, B1, D1), ce qui correspond à la reconstitution sur site imposée par l'ANRU ;
- 215 logements en accession environ (îlots B2, C2, D2, E1 & E2),
- 32 logements locatifs libres (AFL), îlot C2;
- Une résidence étudiante (îlot A2);
- Un immeuble de bureaux (îlot A1);

Les îlots E1 et E2 seront construits à l'emplacement de la bretelle d'accès à la RD 1 qui sera démantelée, dans le cadre du projet. Le quartier sera desservi par une voie principale (Nord-sud), une voie secondaire perpendiculaire à la rue Deménitroux et deux voies piétonnes.

Enfin, le carrefour situé au sud du quartier et sur la rue Deménitroux sera aménagé en lien avec les futures voies. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la ville et du département.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de création de ZAC (Arrêté préfectoral: 20/04/2012;  
Dossier de réalisation de ZAC (Arrêté préfectoral: 14/03/2013;

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire 1ère tranche (îlot D1) et phases ultérieures de permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher (Logements + Bureaux + Résidence Universitaire)	30000 m <sup>2</sup>
Nombre de logements	366 logements

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Deménitroux + Route de Choisy  
Créteil  
Parcelles: BH 294, BH 311, BH 310  
BH 269, BH 271 + Parcelle CG 94  
non cadastrée

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 23 ' 16 " 36 E Lat. 48 ° 47 ' 2 " 51 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Créteil

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

#### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

#### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Les travaux VRD se dérouleront suivant le planning prévisionnel suivant:  
- 1ère phase: voie principale + réseau de chaleur+Passage réseaux: Septembre 2013 à juin 2014  
-2ème phase: Aménagement de la butte +Finitions partie de la voie Nord-sud: Mars 2015 à août 2015  
- 3ème phase: Requalification des trottoirs en limite de ZAC + Mail piétons+ Finitions: Mai à octobre 2016  
- 4ème phase: Finitions travaux: Mars 2018 à Août 2018  
Travaux de construction:  
1ère phase: lot A3,B1 et D1 : janvier 2014 à fin 2015  
2ème phase: Îlot A1-A2: Avril 2014 à décembre 2015  
3ème phase: Îlot B2: Mars 2015 à octobre 2016  
4ème phase: Îlot C2: Septembre 2016 à août 2018  
5ème phase: Îlot D2: Décembre 2016 à août 2018  
6ème phase: Îlot E1-E2: Février 2015 à octobre 2016

Démolition des bâtiments existants (262 logements + centre socio-culturel)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Immeubles d'habitations (262 logements);
- Voies de desserte interne du quartier;
- Parking aériens;
- Terrain de sport;
- Bretelle d'accès à la RD1;

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Créteil, Secteur plan-masse n°10

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n° 2007/4410 du 12/11/07. Zone bleue.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etude de pollution réalisée en 2012 et qui préconise l'évacuation de remblais présentant des hydrocarbures en Installation de stockage pour déchets dangereux (CET 1) ou centre de traitement (biocentre). Déchets non dangereux évacués en CET II.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR112013 "Sites de Seine-Saint-Denis", située à 9 kilomètres environ du quartier Petit-Pré -Sablières. Au vu de la distance, le projet ne l'impacte pas.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Courrier de la DRAC en date du 17/01/11 qui indique qu'aucune prescription archéologique préventive ne sera formulée lors de l'instruction du dossier.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installation de piézomètres pour la réalisation des études géotechniques; Prélèvements dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau effectués dans le cadre de la mise en oeuvre des stationnements souterrains. Ces débits de prélèvement ont fait l'objet d'une première estimation s'élevant à 13,2m <sup>3</sup> /h dans l'hypothèse majorante de travaux nécessitant du pompage en simultané sur la totalité de la surface concernée.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvements de terre sur site et utilisation des matériaux sur place. Tout remblaiement ou réduction de la capacité de stockage des eaux de la crue de référence sera cependant compensé par un volume égal de déblais pris sur la zone d'aménagement.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arbre sera replanté pour un arbre détruit pour les travaux VRD L'enjeu en matière d'environnement pour le futur projet d'aménagement consiste à relever la densité et la qualité des espaces verts du site, pour renforcer la biodiversité en appui sur la trame verte d'agglomération. Création de couloirs biologiques, en appui avec les espaces verts environnants. Le projet permettra d'augmenter les espaces verts d'environ 60%.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des contraintes, liées au règlement du PPRI, seront prises en compte dans les projets réalisés dans la ZAC. Il s'agit notamment de caler le niveau le plus bas des planchers habitables des constructions nouvelles et des équipements sensibles, au dessus de la cote des plus hautes eaux connues. Les sous-sols pourront être inondables et ne serviront qu'au stationnement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des phases de réalisation, il y aura des bruits de chantier classiques qui seront limités autant que faire se peut (horaires légaux, normes en vigueur engins de chantiers à respecter, etc...) La ZAC est exposée principalement au bruit routier généré par la RD 786 (Route de Choisy) et la RD1, toutes deux classées réglementairement en catégorie 3 de niveau sonore. Ces éléments ont été pris en compte par l'urbaniste de ZAC, suite à l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de création de ZAC. La butte fera office de barrière naturelle et les logements de l'îlot D1, le plus exposé au bruit, auront leurs pièces principales tournées vers le coeur d'îlot. Des valeurs d'isolement entre 38 et 40 Db ont été préconisées pour les logements les + exposés. Une distance minimale d'implantation des logements par rapport à la RD1 devra être respectée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La part réservée aux véhicules motorisés sera revu à la baisse dans le cadre du projet d'aménagement. Les voiries nouvelles seront traitées de manière à circuler à faible vitesse (Zone de circulation partagée) et à interdire certains véhicules.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réseaux d'assainissement seront de type séparatif et conformes aux prescriptions du PLU de la ville de Créteil et de son règlement d'assainissement, de la DSEA 94 (Eaux pluviales) et du SIAAP (eaux usées). Le futur réseau d'assainissement des eaux pluviales recherchera une régulation avant rejet dans le réseau public, la règle du "0 Rejet" devant être recherchée au maximum, conformément au règlement d'assainissement communal collectif. Des solutions ont été trouvées pour la gestion des eaux pluviales, basée en priorité sur une gestion à la parcelle, ou en cas de difficulté technique, basée sur une gestion centralisée à l'échelle de la ZAC. Les rejets des eaux pluviales et usées dans le réseau collectif de la commune respecteront le règlement d'assainissement communal collectif. Dans tous les cas, l'acceptation du raccordement d'un nouveau branchement d'eaux pluviales sera subordonnée à la capacité d'évacuation du réseau existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une collecte des déchets ménagers par Bornes d'apport volontaire sera mise en place sur le quartier, dans le cadre du projet d'aménagement. Le quartier sera à dominante d'activité tertiaire et de logements. Aucune industrie polluante.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration du système viaire du quartier; Réalisation systématique de parkings privés souterrains pour les nouveaux logements;



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous demandons à être exonéré des études d'impact pour l'ensemble des permis de construire qui seront déposés dans le cadre de la ZAC Petit-Pré Sablières, du fait des effets essentiellement positifs de ce projet de requalification pour le site. Cela est particulièrement mis en évidence dans l'étude d'impact réalisé pour la ZAC et dans l'avis de l'autorité environnementale correspondant (cf annexes)

Les premiers logements (locatifs sociaux) nouvellement créés répondront aux normes de la RT 2012. Tous les logements seront aussi raccordés au réseau de chauffage urbain qui alimentera la ZAC.

D'autre part, une vraie mixité sociale, actuellement inexistante, sera créée avec la réalisation de logements en accession et de locatifs libres. Les usages du quartier seront également diversifiés avec l'implantation d'un immeuble de bureaux accueillant le personnel de Valophis Habitat, mais aussi une résidence universitaire et une PMI.

La reprise de l'ensemble des espaces publics, la création d'un mail vert et d'espaces de partage, conféreront un véritable caractère urbain au quartier. Les voies de desserte internes favoriseront les circulations douces et les nouvelles voies amélioreront l'insertion de ce secteur aux quartiers environnants.

L'ensemble des études préalables réalisées dans le cadre de l'étude d'impact montre la faisabilité de ce projet, sans risque de perturbation pour les espaces environnants et d'une manière générale, la problématique environnementale a bien été intégrée.

L'ensemble des nuisances, liées au chantier, ont été prises en considération afin de limiter au maximum la gêne des ménages qui vivront sur site au moment des travaux. Les flux de circulation seront bien séparés et les horaires de chantier légaux seront respectés. En outre, un notice chantier à faible nuisance sera communiqué aux entreprises avec le Dossier de Consultation des travaux VRD. Une charte Chantier propre a également été mise en place pour les programmes de construction.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de localisation des futurs îlots</li> <li>- Etude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de création de ZAC</li> <li>- Avis de l'autorité environnementale</li> </ul>

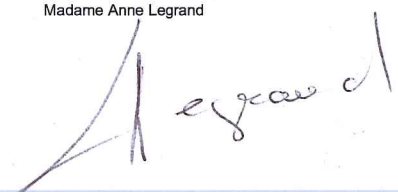
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature

La Directrice de l'Aménagement  
Madame Anne Legrand

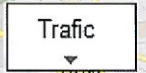
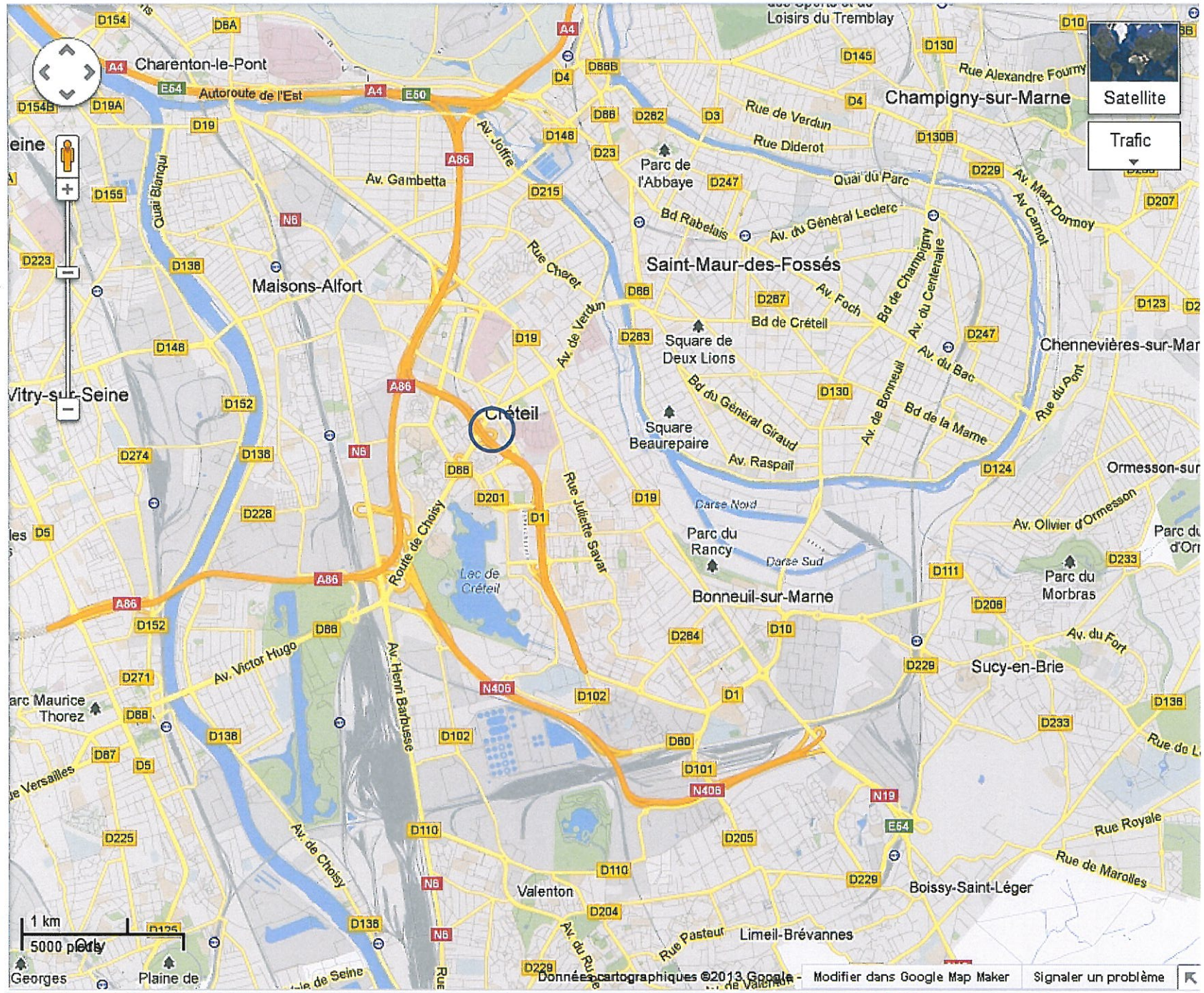


**VALOPHIS HABITAT**  
Office Public de l'Habitat du Val de Marne  
81 rue du Pont de Créteil  
94107 Saint-Maur des Fossés Cedex  
785 769 555 RCS Créteil  
N° de TVA intracommunautaire : FR 30 785 769 555

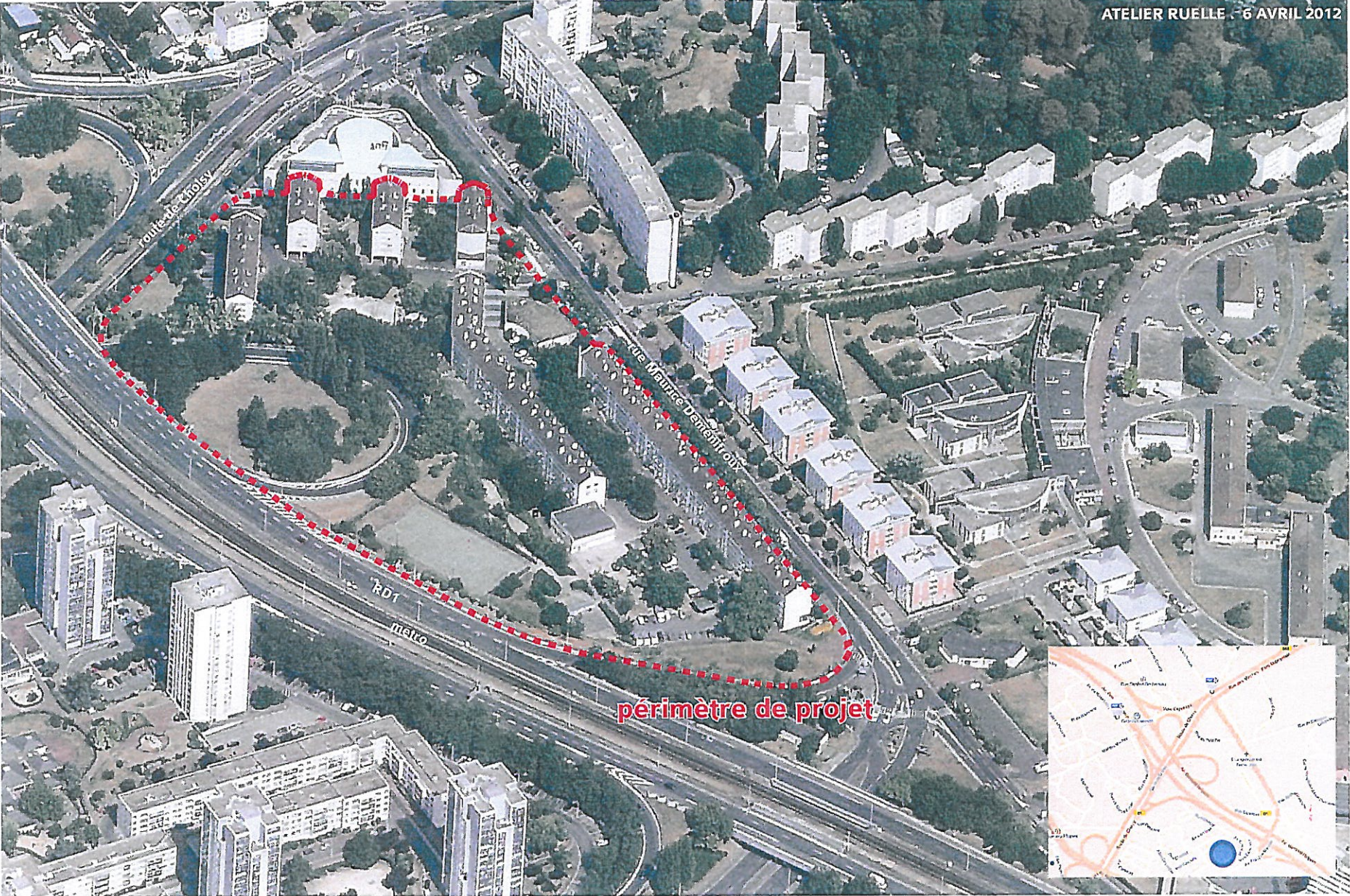


- Valophis Habitat
- Accession Expansiel
- Résidence étudiante
- Bureaux
- AFL

\* PMI



1 km  
5000 pixels



route de Choisy

périmètre de projet

RD1  
métro

rue Maurice Denon

